

**COMPTE-RENDU DU PRÉSIDENT DU JURY
À LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2020 DU CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2020 le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce concours initialement programmé le 19 mars 2020 a été reporté en raison de la crise sanitaire au 22 octobre 2020. Les épreuves écrites se sont déroulées à Morcenx la Nouvelle, à Mont de Marsan et à Bordeaux.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ **Epreuves d'admissibilité :**

	Postes	Candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents aux deux épreuves	Taux d'absentéisme	Seuil d'admissibilité
EXTERNE	66	520	220	57.7 %	10.50/20
INTERNE	44	350	204	41.71 %	10.50/20
TOTAL	110	870	424	51.26 %	

➤ **Epreuves d'admission :**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
EXTERNE	119	112	12.11/20	66 (30 %)
INTERNE	109	106	12.41/20	44 (21.57)
TOTAL	228	218		110

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

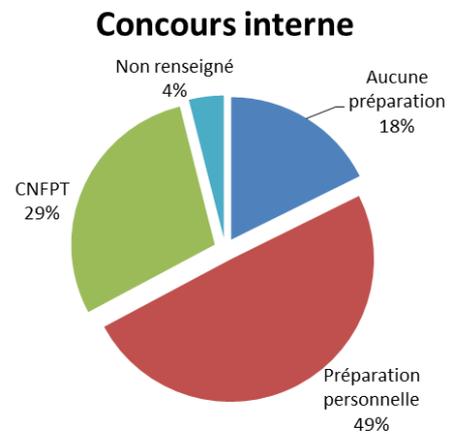
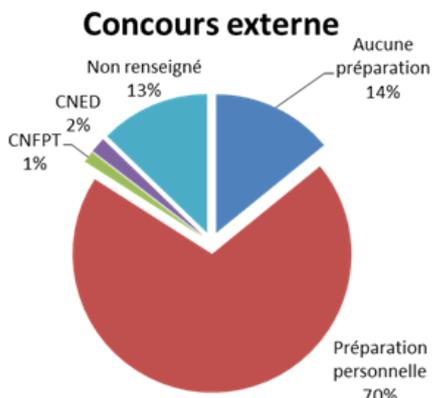
Landes	Autres départements Nouvelle-Aquitaine	Hors région
151 (17.36 %)	663 (76.21 %)	56 (6.44 %)

➤ **Sexe :**

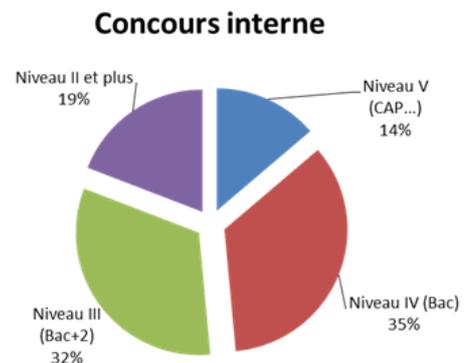
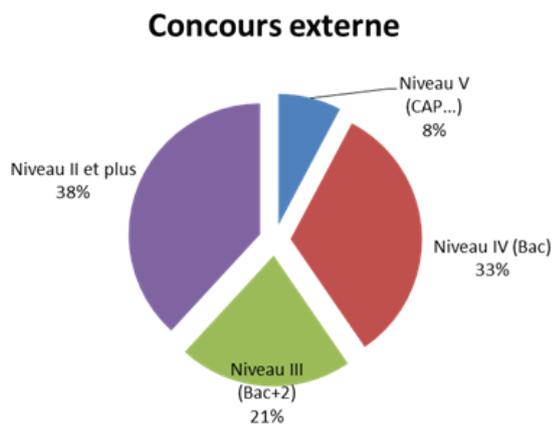
Hommes	Femmes
92 (10.57 %)	778 (89.43 %)

Une très large majorité des candidats est issue des départements partenaires.

➤ **Préparation des candidats :**



➤ **Niveau de diplôme :**



Une grande majorité des candidats possède un niveau de diplôme largement supérieur au niveau requis. Quatre candidats possesseurs d'un diplôme étranger ont obtenu une équivalence de diplôme.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Le concours se compose de 2 épreuves écrites d'admissibilité, de 2 épreuves d'admission et d'une épreuve facultative.

Exceptionnellement, pour cette session 2020, conformément à l'article 4 du décret n°2020-1134 du 15 septembre 2020, les épreuves facultatives d'admission ont été suspendues.

➤ Les épreuves d'admissibilité :

EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
<p>1/ Une épreuve écrite de français comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte – des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire <p>(durée 1 heure 30 - coefficient 3)</p> <p>2/ Établissement d'un tableau numérique d'après des éléments fournis aux candidats (durée : 1 heure – coefficient 3)</p>		

Les notes pour ces épreuves se répartissent de la manière suivante :

CONCOURS EXTERNE	Moyenne	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats éliminés par cette épreuve
Tableau numérique	10,24/20	105 (47,73 %)	19,83/20	1,15/20	22
Français	11,31/20	159 (72,27 %)	16,75/20	3/20	8
Globalement	10,78/20				24

CONCOURS INTERNE	Moyenne	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats éliminés par cette épreuve
Tableau numérique	9,90/20	106 (51,96 %)	19,85/20	0,75/20	24
Français	11,52/20	145 (71,08 %)	17,75/20	5/20	0
Globalement	10,71/20				24

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

- **L'évaluation de l'épreuve de français :**

Cette épreuve permet de tester les connaissances de base notamment en orthographe et en grammaire.

Observations des correcteurs :

- Le sujet est d'actualité et d'accès facile.
- Les questions de la première partie « Compréhension » sont relativement simples.
- Les questions de la partie « Vocabulaire, grammaire » étaient très diversifiées et appelaient des réponses précises.
- Le niveau est plutôt correct sur la première partie, mais trop de réponses ne sont pas rédigées.
- Sur la seconde partie, le niveau est hétérogène et plus faible : les connaissances en grammaire et conjugaison sont souvent insuffisantes. Beaucoup de questions ne sont pas traitées.
- Très peu d'excellentes copies.
- Beaucoup de candidats se présentent sans avoir revu au préalable les notions nécessaires.
- La seconde partie permet d'effectuer une réelle sélection entre les candidats sérieux et les autres.

- **L'évaluation de l'épreuve de tableau numérique :**

Cette épreuve impose une bonne préparation afin de maîtriser l'analyse et la compréhension de la commande, les méthodes de calculs permettant d'arriver aux résultats attendus et la restitution à l'intérieur d'un tableau de données chiffrées.

A noter que le candidat n'a pas à justifier ses calculs, mais uniquement à porter les résultats attendus dans le tableau. Ainsi les calculs développés sur la copie au lieu d'être présentés dans le tableau ne seront pas corrigés et peuvent être considérés par le jury comme un signe distinctif et entraîner l'annulation de la copie.

Le soin apporté à la présentation du tableau sera pris en compte : présentation centrée du tableau, regroupement éventuel de colonnes, indication des unités, titre pertinent.

Afin de faciliter le travail des candidats, des copies quadrillées leur ont été fournies.

Observations des correcteurs :

- Le niveau est hétérogène.
- Peu de candidats ont réussi les calculs et suivi les consignes qui étaient pourtant clairement énoncées.
- Beaucoup de copies comportent des erreurs de calcul et d'arrondi.
- La présentation du tableau est globalement correcte.
- Certains candidats ont été perturbés par les données en pourcentage, en fraction et par les encadrements.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours. Le jury s'est réuni le 7 janvier 2021 à Mont de Marsan pour en délibérer.
--

➤ Les épreuves d'admission :

EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
<p>1/ Épreuve d'entretien : Un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. Pour le concours interne et le troisième concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat. (durée 15 mn – coefficient 3)</p> <p>2/ Épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication. (durée 15 mn - coefficient 1)</p>		

Les épreuves d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Loisirs de Tartas du 1^{er} au 5 février 2021.

Les notes se répartissent ainsi :

	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne	Nombre de notes éliminatoires	Nombre notes supérieures ou égale à 10/20
EXTERNE					
Entretien	18.83/20	01.83/20	10.77/20	9 (8 %)	62.50 %
Bureautique	19.50/20	05/20	13.24/20	0	80.36 %
INTERNE					
Entretien	18/20	05.83/20	11.01/20	0	58.50 %
Bureautique	19.50/20	05.50/20	12.33/20	0	78.30 %

Pour l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- La présentation du parcours de formation et de l'expérience (2 ou 3 minutes maximum)
- L'aptitude à exercer les missions
- La connaissance de l'environnement professionnel et territorial
- La motivation

Observations des membres du jury :

- Beaucoup de candidats se présentent sans aucune préparation.
- Les connaissances des candidats au concours interne se limitent trop souvent strictement à leur domaine professionnel.

Pour l'épreuve de bureautique, l'évaluation porte sur la maîtrise d'un traitement de texte, d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication, au travers de cas pratiques à réaliser, ainsi que sur l'aptitude générale à l'utilisation de ces outils.

Observations des examinateurs :

- Le niveau est globalement bon, spécifiquement pour les candidats au concours externe.
- Certains candidats ne maîtrisent pas les différentes fonctions de base des logiciels.

Le 16 février 2021, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis. Tous les postes ont été attribués sans transfert d'une voie sur l'autre, compte tenu du niveau très proche des candidats sur les deux voies d'accès.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Madame la Présidente du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Landes.

Le président du jury, M. Jean-Marc LARRE